

Présidence

M. Frédéric GLASSEY, Président.

Scrutateurs

Mme Eva FROCHAUX, déléguée de Morges, et M. Jérôme KAELIN, délégué de Tolochenaz.

Le Président ouvre la séance à 19h. Il souhaite la bienvenue aux membres du Conseil intercommunal, au Comité de direction de l'ERM et aux employés de l'ERM. Il passe la parole à la Secrétaire pour l'appel.

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Assermentation
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès verbal No 15 du 24 septembre 2025
5. Communication du Bureau
6. Présentation du projet optimisé de renouvellement de la STEP
7. Communications du Comité de direction
8. Questions, vœux et divers

1. Appel

Il ressort de l'appel que 26 délégués sont présents.

Excusés

Mmes AMSLER Annabelle, CORREIA DA ROCHA Patricia, ELSIG Céline et JATON Laure, déléguées de Morges, PETOUD Danièle, déléguée d'Ecublens.

MM. CHERBUIN Oscar, délégué d'Echichens, MORAND Alexandre, délégué de Yens, VIANDE Christian, délégué de Clarmont, ZENGER Manuel, délégué de Préverenges.

Le quorum est atteint, le Président ouvre la séance.

2. Assermentation

M. Frédéric GLASSEY appelle M. Philippe BURI, délégué de Hautemorges en remplacement de Mme Sandra PETIT, pour être assermenté.

Le Conseil se monte à 27 délégués.

3. Approbation de l'ordre du jour

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote à main levée.

L'ordre du jour tel que présenté est accepté à l'unanimité.

4. Approbation du procès-verbal No 15 du 24 septembre 2025

Le Président ouvre la discussion.

M. Tristan PEREY, délégué de Vufflens-le-Château, dit qu'il avait envoyé un courriel pour excuser son absence au Conseil du 24 septembre 2025 et demande la correction.

La parole n'est plus demandée, le Président passe au vote à main levée.

Le procès-verbal No 15 du 24 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

5. Communications du Bureau

Le Président informe qu'un formulaire est à remplir pour les nouveaux et pour ceux qui auraient changé de compte bancaire ou postal et qu'il est à prendre auprès de la Secrétaire à la fin de la séance.

Le Président explique les raisons d'un apéritif dinatoire en lieu et place d'un repas.

Arrivée de MM. Charles-Henri de LUZE, délégué de Chigny, de Fabien FIECHTER, délégué de Clarmont.

Le Conseil se monte maintenant à 29 Conseillers.

6. Présentation du projet optimisé de renouvellement de la STEP

Le Président donne la parole à M. Christian MAEDER, Président du CODIR, qui introduit la présentation.

Arrivée de M. Oscar GROS, délégué d'Echichens, le Conseil se monte maintenant à 30 Conseillers.

Avant-propos de Christian Maeder, Président du Comité de direction

Suite à la mise à l'enquête de mai 2024, notre bureau d'appui au maître de l'ouvrage (BAMO), le bureau Holinger SA, a effectué une analyse technique du projet, ainsi qu'une vérification du devis général dans l'optique de présenter un préavis pour la demande de crédit de construction de la nouvelle STEP.

Lors de cette analyse, différentes pistes d'optimisation ont été identifiées. Le Comité de direction a souhaité approfondir l'analyse de ces optimisations pour en confirmer la faisabilité technique.

Ce travail a débouché sur une évolution du projet qui présente les avantages suivants :

- Réduction de la durée du chantier (5.5 ans au lieu de 8.5 ans)*
- Phasage simplifié et donc limitation des installations provisoires*
- Diminution des impacts des travaux pour les riverains et pour la continuité de l'exploitation de la STEP*
- Conservation et rénovation des trois bâtiments existants*
- Réduction des coûts d'environ CHF 20 millions, ramenant le montant global du projet à CHF 115 millions TTC subventions non déduites.*

Au niveau du traitement de l'eau, le concept optimisé garantit le respect des normes de rejet et il prend en compte l'exigence future de dénitrification (traitement complet de l'azote) qui entrera prochainement en vigueur.

Utilisation et valorisation des acquis

Les études réalisées à ce jour ont été et seront utilisées pour développer la variante optimisée du projet. Ainsi, les procédés d'épuration restent les mêmes et les éléments des études précédentes seront repris pour définir le cahier des charges des futurs mandataires et pour établir le préavis pour le crédit de construction.

Par ailleurs, le concept d'intégration paysagère, y compris le déplacement du parking de Vertou est conservé.

Vu les avantages que présente ce projet optimisé, le Comité de direction a décidé d'aller de l'avant avec cette variante. Celle-ci va maintenant vous être présentée plus en détail par Monsieur Jürg Schweizer et Madame Leila Schneider du bureau Holinger SA.

Présentation Holinger SA :

Présentation du projet tout d'abord par M. Jürg Schweizer puis par Mme Leila Schneider.

M. Jürg Schweizer explique que l'étude a été faite pour une optimisation mais que le contexte du projet et les contraintes sont toujours pareilles.

Mme Leila Schneider donne des précisions quant à l'aspect énergétique soit la valorisation de sources d'énergie : biogaz qui produit de l'électricité et de la chaleur pour couvrir les besoins de la STEP. Les panneaux photovoltaïques sur les toitures et les bassins. L'autonomie électrique est garantie. La récupération de chaleur sur les eaux usées pour le chauffage à distance des ménages. Le rejet du phosphore dans le lac doit atteindre 95% ce qui est possible grâce à la filtration. Réduction de la construction de 1/3 soit 25'000 m³ d'ouvrage. L'optimisation permet une économie de 20 millions de CHF. Il n'y a plus de constructions provisoires devant être démolies par la suite ce qui réduit la durée des travaux. Le projet n'est pas suffisamment avancé, il demande encore une année d'étude mais permet tout

de même de terminer une année plus tôt que le projet précédent. Le traitement des micropolluants se fera 3 ans avant le projet précédent.

Conclusions et prochaines étapes par M. Jean-Jacques Aubert, Vice-président du Comité de direction

Etant donné les modifications apportées au projet, une nouvelle mise à l'enquête sera nécessaire. La diminution de la durée du chantier et des nuisances, ainsi que l'éloignement des installations par rapport aux habitations constitueront autant d'arguments pour garantir l'acceptabilité du projet. Le Comité de direction souhaite soumettre à votre Conseil un préavis de réalisation au printemps 2026 afin que vous puissiez vous déterminer lors de la séance du Conseil intercommunal du mois de juin. Ce crédit global intégrera l'approfondissement de la variante optimisée, ainsi que la construction de la STEP.

Votre bureau devra ainsi nommer en début d'année 2026 une commission qui travaillera sur ce préavis entre mars et juin. Au vu de l'importance du projet, le Comité de direction proposera au bureau de nommer une commission composée au minimum de 7 membres.

Le Président ouvre la discussion et demande aux intervenants de donner leur nom et d'indiquer pour qui est la question.

M. Luc GIEZENDANNER, délégué de Lonay, a une question pour les ingénieurs. Il demande s'il y aura davantage de consommation de charbon actif.

Mme Leila Schneider répond que la consommation de charbon sera la même et qu'il sera régénéré.

M. Alain TROGER, délégué de Morges, a une question pour les ingénieurs. Il demande s'il y aura la même capacité de traitement que la 1^{ère} variante.

M. Jürg Schweizer répond que ce sera la même capacité.

M. Luc BRETON, délégué de Vaux-sur-Morges, demande si avec la nouvelle réglementation, les eaux claires seront dénitrées et déphosphatées.

M. Jürg Schweizer répond que les eaux claires ne viennent pas à la STEP sauf en cas de grosses pluies éventuellement et se mélangent aux eaux usées et sont donc traitées. Cependant, la concentration en azote et phosphate est très réduite.

M. Luc BRETON, délégué de Vaux-sur-Morges, demande des précisions sur la formule « très réduit », si ce sont des ppm ou des %.

M. Jürg Schweizer répond que ça se mesure en petits ppm, que c'est 1 à 2 ordres de grandeur en moins, que le phosphore est déjà dans la terre.

M. Fabien FIECHTER, délégué de Clarmont, demande si les subventions sont déduites.

M. Christian MAEDER répond que les prix sont TTC, subventions non déduites mais même ordre de grandeur que le 1^{er} projet. Les subventions sont principalement pour les micropollutants et l'azote.

M. Fabien FIECHTER, délégué de Clarmont, demande quelle est la part des subventions.

M. Christian MAEDER dit qu'il est compliqué de donner des chiffres.

Mme Caroline VILLARD, directrice de la STEP, dit que la subvention fédérale est de 75% pour les micropolluants, 35% de subventions cantonales. La première évaluation des subventions pour le projet mis à l'enquête était d'environ 10 millions, ce sera à peu près la même chose pour ce projet.

Mme Eva FROCHAUX, déléguée de Morges, demande si après la mise à l'enquête du 2^{ème} projet, il y en aura un troisième.

M. Christian MAEDER répond qu'il n'y aura pas de nouvelle version et que l'arborisation est restée identique. S'il y avait un changement dans l'arborisation, il se pourrait que ce projet ne se fasse pas.

M. Christian GRÄNICHER, délégué de Denens, demande pourquoi une telle distance à la route.

M. Jean-Jacques AUBERT explique que c'est de la réserve au cas où il y aurait besoin d'implanter un nouveau bassin.

M. Jürg Schweizer précise qu'un des moteurs de cette planification était l'évolution possible. Dans le 1^{er} projet, il était difficile d'agrandir.

M. Jérôme SCHERER, délégué de Préverenges, constate qu'on voit la durée en nombre d'années mais souhaiterait avoir des années indiquées par exemple pour le traitement des micropolluants.

M. Jürg Schweizer dit qu'il y a encore des mises à l'enquête mais le début en 2028 est possible.

M. Christian MAEDER ajoute qu'il est envisagé de présenter des préavis cette législature encore parce que les conseillers sont depuis longtemps dans ce projet et que les sensibilités du futur conseil ne sont pas encore connues.

M. Antoine GERBER, délégué d'Echandens, parle côté technique et demande comment une amélioration de cette importance est possible.

M. Jürg Schweizer répond que le cœur du système, les m³ d'eau, sera à peu près le même. Il y aura plus de profondeur et une réduction des circulations internes. Le traitement des micropolluants est intégré au bâtiment principal, il y a moins d'espace entre les différents procédés, les éléments sont plus collés.

M. Christian MAEDER dit que c'était la mission du BAMO de prendre les meilleures options avec quelque chose de plus compact. L'optimisation est faite en gardant les trois bâtiments existants.

M. Jérôme KAELIN, délégué de Tolothenaz, demande s'il y aura un surcoût ou si une réserve est incluse dans les 115 millions vu que la construction se fera sur une zone polluée.

Mme Caroline VILLARD répond que cet aspect de pollution est déjà pris en compte dans l'étude mais les frais ne concernent que ce qui est excavé.

M. Marc-Henri DUVOISIN, délégué de Préverenges, demande si, concernant les coûts d'exploitation, il y a un gain ou si c'est pareil. Et demande si cette présentation pourra être faite aux Conseils communaux.

Mme Caroline VILLARD répond que la présentation sera remise aux Communes en temps voulu.

M. Jürg Schweizer répond que les coûts d'exploitation ne seront pas plus faibles ni plus élevés mais l'économie peut se faire sur l'investissement.

M. Thierry GILGEN, délégué de Denens, demande ce que deviennent les micropolluants.

Mme Leila Schneider répond que le charbon absorbe les micropolluants puis est incinéré.

M. Luc BRETON, délégué de Vaux-sur-Morges, est sidéré de voir qu'ils ont réussi à réduire le temps de construction et à réduire les prix. Soit le projet est miraculeux, soit le 1^{er} était mauvais.

M. Jean-Jacques AUBERT dit que le projet est complexe car il se trouve en zone de détente et milieu urbain. Les deux étapes de projets précédents ont permis l'optimisation actuelle.

M. Joseph WEISSEN, délégué de Morges, demande si l'eau sera traitée pendant les travaux.

Mme Leila Schneider explique que la mise en service se fera en grosse capacité puisque la construction est prévue avec une réserve. Pendant les travaux, le traitement des eaux se fera sur la moitié du projet futur.

M. Jürg Schweizer complète que durant les travaux, ce ne sera jamais moins bien qu'aujourd'hui.

M. Jean-Jacques AUBERT dit que certains éléments de ce projet ont été repris du 1^{er} et du 2^{ème} projet.

Le Président remercie et invite les ingénieurs à l'apéritif pour des questions plus spécifiques.

7. Communications du Comité de direction

M. Christian MAEDER dit qu'il y avait une communication écrite avec la convocation.

M. Jean-Jacques AUBERT lit la communication ci-dessous.

Communication orale N° 1 du Comité de direction au Conseil intercommunal Relative à la vidange et à l'entretien des digesteurs de la STEP

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Comme évoqué dans la présentation du bureau Holinger SA, les digesteurs seront conservés avec la nouvelle STEP. Ces ouvrages sont les deux gros silos qui permettent de digérer les boues et de produire le biogaz qui est ensuite valorisé sous forme d'électricité.

Lors du processus de digestion, les sables et les matières fibreuses ne sont pas dégradés et s'accumulent peu à peu au fond des digesteurs. C'est pourquoi une vidange régulière de ces

installations est nécessaire. La dernière vidange a eu lieu en 2018. La fréquence communément admise pour cette opération est de huit à dix ans et des problèmes de pompes bouchées et d'ensablement de la centrifugeuse commencent à apparaître. Cela montre qu'il est nécessaire de procéder à ces travaux de vidange en 2026.

La vidange des digesteurs constitue également une opportunité d'effectuer des inspections et des travaux d'entretien, en particulier au niveau des bétons, des étanchéités et de la tuyauterie. Cette opération se déroulera sur plusieurs mois. Il est donc judicieux de la réaliser avant le début du chantier de renouvellement de la STEP.

Un préavis vous sera soumis en début d'année 2026, en vue d'une réalisation des travaux dès le mois d'avril.

Le Président demande s'il y a des questions sur les communications. La parole n'est pas demandée.

8. Questions, vœux et divers

Mme Eva FROCHAUX, déléguée de Morges, relève dans le rapport de la situation financière qu'il y a 3 préavis pour le collecteur Eglantine-Prairie et que le plus ancien n'est pas fini, elle voudrait comprendre.

M. Bernard PEREY dit qu'effectivement, le 1^{er} préavis n'est pas terminé car les travaux ne sont pas terminés. Il y a eu quelques problématiques qui ont engendré deux préavis complémentaires soumis au Conseil. Il reste un ou deux tronçons à finir à la Rue Warnery et le 1^{er} préavis sera bouclé.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la séance à 20h.

Le Président souhaite au nom de la Secrétaire et de lui-même de bonnes fêtes de fin d'année aux personnes présente. Il donne rendez-vous à l'année prochaine et invite à un apéritif dinatoire au pavillon Audrey Hepburn.

Le Président :

La Secrétaire :

Frédéric GLASSEY

Monique ROBIN